

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/22

Quid après la déconstruction de la Halle des Expositions

M. Michel Friche, PLR

En réponse à la question écrite du PLR par M. Michel Friche, le Conseil communal peut donner les informations suivantes :

Pour rappel, la déconstruction de la Halle des Expositions et de son espace de stationnement est liée à l'échéance du droit de superficie en vigueur, signé par la Société du Comptoir et les CFF (ancien propriétaire) et qui a été repris par la Municipalité au moment du rachat du terrain. Une prolongation de ce droit de superficie serait possible, tant qu'il n'y a pas de besoins précis pour la Municipalité, par exemple d'année en année, sous réserve des modalités et conditions qui devraient être discutées entre les parties. Dans un tel cas de figure, la question de l'assainissement des lieux et de sa mise aux normes éventuels resterait de la responsabilité du bénéficiaire du droit de superficie.

Le projet de l'implantation du nouvel Hôpital du Jura, inclus dans le projet de développement urbanistique du secteur « Gare Sud » à l'issue du concours d'idées organisé l'année dernière, est l'option retenue pour l'usage de ce terrain. Aussi, le Conseil communal rappelle que la Croisée des Loisirs est un lieu permettant d'accueillir plusieurs événements du type de ceux qu'accueille la Halle des Expositions. Pour les plus grandes manifestations commerciales, l'Exécutif delémontain estime que des possibilités ailleurs dans la région existent. Une manifestation telle que la Foire du Jura pourrait être organisée à Moutier, au SIAMS.

Les besoins des petits exposants locaux sont identifiés et une halle de l'envergure de celle de la Halle des Expositions ne semble pas nécessaire. Des emplacements temporaires et ponctuels seront privilégiés, comme c'est d'ailleurs déjà le cas actuellement. La Croisée des Loisirs pourrait encore une fois répondre à certains besoins.

En outre, il est observé ailleurs que les foires commerciales d'envergure n'ont plus forcément le même succès que par le passé. Une mutation de ce genre d'événements est observée. Les commerçants se voient actuellement obligés de se réinventer et opter pour d'autres solutions que les foires commerciales d'envergure.

Finalement, l'Exécutif delémontain est prêt à étudier la possibilité d'un remplacement de la Halle des Expositions par un outil local mieux dimensionné mais estime qu'à l'heure actuelle, des solutions locales ou régionales existent et permettraient de répondre aux besoins.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 13 septembre 2022